

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 AOUT 2017

Présents : Patrice BURDET, Jacqueline LEGER, Monique GUMERY, Maud BIDET, Eric DUQUESNOY, Philippe ESCALLIER, Jacqy THEILLOL

Absents excusés: Adam AMELLAL, Florian CHAMIOT-CLERC, Stéphanie RIPERT donne procuration à Maud BIDET

Absente: Christelle MICHEL.

Président de séance : M. Patrice BURDET

Secrétaire de séance : Mme Jacqueline LEGER

Monsieur le maire demande à rajouter à l'ordre du jour la délibération : convention pour le portage des repas à domicile avec le CCAS de la Bâthie 2017-2020.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 JUIN 2017

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité

I) Extension de la salle polyvalente : avenant N°1 lot 2 entreprise LACROIX (gros œuvre)

Monsieur le maire expose au conseil municipal que des travaux complémentaires doivent être réalisés. Le montant de ces travaux s'élève à 8 066,00€ HT. Il porte le montant du lot 2 à 63 985,90€ HT.

- **Après en avoir délibéré et à l'unanimité le conseil municipal approuve l'avenant et autorise Monsieur le maire à le signer.**

II) Avenant à la convention de mise à disposition du service Urbanisme entre la communauté d'Agglomération Arlysère et l'intégration au sein de cette agglomération des compétences du syndicat Arlysère.

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal la délibération du 30 janvier 2015 approuvant la convention de mise à disposition du service urbanisme du Syndicat Arlysère pour l'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation du sol.

Vu la création de la communauté d'agglomération Arlysère et l'intégration au sein de cette agglomération des compétences du syndicat Arlysère.

Vu la délibération du conseil communautaire d'Arlysère du 15 juin 2017 définissant par avenant les nouvelles modalités de mise à disposition du service urbanisme pour l'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation du sol et notamment l'arrêt de l'instruction des certificats d'urbanisme de simple information.

- **Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal approuve les termes de l'avenant et autorise le maire à signer tout acte afférent.**

III) Prise de la compétence eau par la communauté d'Agglomération Arlysère au 1^{er} janvier 2018

La communauté d'agglomération Arlysère exercera à compter du 1^{er} janvier 2018 sur l'ensemble de son Territoire, la compétence Assainissement.

La loi NOTRe rend obligatoire, l'exercice de la compétence Eau plein et entier par la Communauté D'Agglomération Arlysère au 1^{er} janvier 2020.

Ces deux compétences, bien que distinctes, sont corrélées, non seulement sur certains aspects techniques mais avant tout sur des gestions communes, notamment au sein de Syndicats intégraux et dans le cadre de la facturation des usagers.

Une étude a été diligentée afin d'établir un état des lieux et dresser les différents scénarios possible concernant le transfert et la gestion de ces compétences.

Au vu du rendu de cette étude, par délibération du 20 juillet 2017, le conseil communautaire de l'agglomération Arlysère a approuvé la prise de compétence optionnelle « Eau » par la communauté Agglomération Arlysère au 1^{er} janvier 2018.

Notre conseil est invité à en délibérer à son tour.

- **Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à 7 voix pour et 1 abstention (Eric DUQUESNOY), approuve la prise de compétence optionnelle « eau » par la communauté Agglomération Arlysère au 1^{er} janvier 2018 et demande à M. le Préfet d'acter de la prise de compétence « Eau » par la communauté d'Agglomération Arlysère et d'en tirer les conséquences par arrêté.**

IV) Convention avec la commune d'Esserts-Blay pour mutualisation de service restauration scolaire.

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal que la commune de Rognaix livre les repas de la restauration scolaire à l'école d'Esserts-Blay. Chaque année scolaire, une convention de mutualisation de service est signée. La commune d'Esserts-Blay souhaite reconduire ce service de mutualisation pour l'année scolaire 2017/2018.

- **Après en avoir délibéré et à l'unanimité approuve les termes de la convention et autorise M. le maire à la signer.**

V) Avancement d'échelon agent contractuel de plus de 3 ans d'ancienneté.

Monsieur le maire expose au conseil municipal que l'accompagnatrice de transport scolaire MONNANTEUIL Lynda est agent contractuel depuis septembre 2014 et que son échelon n'a pas évolué depuis. Il propose de rémunérer cet agent sur l'IB 356, IM 332 à compter du 1^{er} septembre 2017.

- **Après en avoir délibéré et à l'unanimité le conseil municipal approuve la nouvelle rémunération sur l'IB 356, Im332 de l'agent MONNANTEUIL Lynda à compter du 1^{er} septembre 2017.**

VI) Convention pour le portage des repas à domicile avec le CCAS de la Bâthie 2017-2020

Monsieur le maire informe le conseil municipal qu'à compter du 1^{er} septembre 2017, les repas livrés par le CCAS de la Bâthie se feront uniquement en liaison froide. De ce fait une nouvelle convention, qui annule et remplace la convention de 2016-2018, doit être prise.

- **Après avoir pris connaissance de la convention 2017 et en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité approuve les termes de la convention avec le CCAS de la Bâthie et autorise M. le maire à la signer.**

❖ DECISIONS PRISES DANS LE CADRE DE LA DELEGATION DU MAIRE

- Commande à l'imprimerie BORLET (Alberville) de plans avec les noms de rue pour un montant de 988,80€ TTC
- Révision du loyer des caves d'affinage à compter du 1^{er} septembre 2017.

❖ QUESTIONS DIVERSES ET ORALES :

- En septembre un rendez-vous avec la presse sera demandé, pour un article sur les noms de rue, afin d'officialiser l'odonymie de Rognaix.
- Présentation du RPQS 2016 du Syndicat des Vernays, ce rapport est consultable en mairie.
- Plan d'eau de Rognaix : le bail de 9 ans arrivant à son terme fin mars 2018, un débat a eu lieu pour mesurer l'opportunité d'une résiliation. Certains élus ont rencontré M. PENAS pour connaître ses intentions, qui sont de garder son fond de commerce encore 2 ans (date de sa retraite). M. PENAS n'est pas opposé à revendre son fond de commerce immédiatement. A ce jour, aucune décision n'a été prise.
- Problème du bruit au lac de Feissons/Isère jusqu'à tard dans la nuit, un courrier sera envoyé au maire de Feissons/Isère.
- Voir pour une demande de subvention pour la réfection de la Route Forestière entre la Vriaz et le plan du Vargne.

Les sujets étant épuisés, la séance est levée à 20h30

Fait à Rognaix le 10 août 2017

Affichage fait le 11 août 2017

Le Maire,
Patrice BURDET



(Handwritten signature of Patrice Burdet over the official stamp)